



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

réglementation

Question écrite n° 81904

Texte de la question

M. Jacques Valax attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur l'organisation d'apéritifs géants par le biais de réseaux sociaux. Ces rassemblements sont aujourd'hui de plus en plus nombreux. La mort d'un jeune homme de 21 ans le 13 mai 2010 en marge d'un apéritif géant à Nantes confirme les risques d'éventuels débordements lors de tels rassemblements du fait de l'absence de structures de contrôles. Certaines mairies, Gaillac et dans le Tarn en partenariat avec les organisateurs, ont pris des mesures pour réduire la consommation d'alcool. Il souhaiterait donc connaître les mesures que le Gouvernement souhaite prendre afin de mieux encadrer ces rassemblements et de limiter les risques pour les participants et pour les communes.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Valax](#)

Circonscription : Tarn (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81904

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juin 2010, page 6857

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)